



CODE RS : 5650
NIVEAU : Sans niveau

ACACED - ANIMAUX DE COMPAGNIE

Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques - chiens, chats et autres

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2014, l'ACACED est l'attestation de connaissances requise pour l'exercice de certaines activités professionnelles liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. En 2022, la certification de référence est enregistrée au Répertoire spécifique sous le code RS5650 et est délivrée sous l'autorité du Ministère chargé de l'Agriculture.

L'action de formation permet d'acquérir les connaissances réglementaires, biologiques, sanitaires et comportementales nécessaires pour une ou plusieurs catégories : chien, chat et autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

LIEU DE L'ACTION

MAISON FAMILIALE RURALE DE SEMUR-EN-AUXOIS

10 rue du Couvent - BP 67

21140 SEMUR-EN-AUXOIS

CALENDRIER ET DURÉE DE L'ACTION DE FORMATION

Dates : Sessions programmées selon le calendrier annuel publié par la MFR de Semur-en-Auxois.

Organisation MFR : 3 jours pour l'action ACACED chiens - chats - autres.

Durée minimale réglementaire : 14 h pour une catégorie ; 18 h pour deux catégories ; 22 h pour trois catégories.

Action objet de la présente fiche : 22 heures minimum pour les trois catégories : chien + chat + autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

PUBLIC, PRÉREQUIS, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Public : Professionnels, futurs professionnels ou personnes amenées à exercer des activités réglementées en lien avec les animaux de compagnie : élevage, vente, garde/pension, éducation, dressage, présentation au public, fourrière, refuge, etc.

Prérequis réglementaire : Aucun niveau de connaissance préalable n'est exigé par l'arrêté du 26 novembre 2024.

Conditions opérationnelles indiquées par la MFR : Avoir au minimum 16 ans ; maîtriser la lecture et l'écriture en français et disposer d'une aisance suffisante avec l'outil informatique pour passer l'évaluation en ligne.

Modalités et délais d'accès :

- Inscription auprès de la MFR dans la limite des places disponibles et selon le calendrier des sessions.
- Financement possible selon le statut : apport personnel, employeur, OPCO, France Travail, Région, CPF ou autre dispositif mobilisable; vérifier l'éligibilité propre à chaque financeur.
- Accessibilité : étude des besoins avec le référent Handicap afin de prévoir les adaptations compatibles avec les exigences de l'évaluation nationale.

FINALITÉ DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.
- Se présenter à l'évaluation nationale en ligne correspondant aux catégories suivies.
- Obtenir, en cas de réussite, l'attestation de connaissances délivrée par la DRAAF compétente.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sensibiliser les stagiaires aux besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux de compagnie d'espèces domestiques, à leur sélection, à leur entretien, à la réglementation qui les concerne et à leur transport, afin d'exercer les activités visées dans le respect du bien-être animal et de la sécurité.

COMPÉTENCES / DOMAINES VISÉS

Être capable :

- d'adapter l'alimentation aux besoins des animaux
- de respecter la physiologie et la santé des animaux pendant les différentes phases de la reproduction.
- d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et les maintenir en bonne santé.
- mobiliser les connaissances pour garantir le bien-être animal et le respect de la réglementation (DROIT) au cours du transport et de la détention.
- d'analyser et de comprendre le comportement des différentes espèces.
- d'assurer un logement répondant au bien-être animal et aux conditions d'hygiène.
- de mobiliser les connaissances de la sélection animale.
- de comprendre les particularités des différentes espèces d'animaux de compagnie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et réglementaires structurés autour des huit domaines du référentiel.
- Études de situations concrètes et échanges de pratiques avec des professionnels des filières animales.
- Supports pédagogiques numériques remis ou mis à disposition des participants.

- Préparation à l'utilisation de l'application d'évaluation en ligne et entraînement par QCM.
- Formation pouvant réglementairement se dérouler en face à face.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salles de formation équipées, connexion internet, salle informatique avec 15 postes, ressources numériques et supports pédagogiques. Intervenants formateurs et professionnels disposant de compétences adaptées aux domaines animaux, réglementaires et professionnels abordés.

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

- Émargement par demi-journée et traçabilité de l'assiduité.
- Vérification de l'identité du candidat avant l'épreuve d'évaluation.
- Évaluation nationale réalisée en ligne via l'application gérée par le Ministère chargé de l'Agriculture.
- Seuil de réussite : plus de 60 % de réponses correctes au total ; pour plusieurs catégories évaluées simultanément, au moins 45 % de bonnes réponses dans chacune des catégories.
- Durée maximale de l'évaluation : 30 minutes pour une catégorie, 45 minutes pour deux, 60 minutes pour trois.
- A l'issue de l'épreuve : remise par l'organisme d'une attestation de formation et d'un bordereau de score ; en cas de réussite, l'attestation de connaissances est délivrée par la DRAAF.
- Enquête de satisfaction à l'issue de la formation et suivi des réclamations.

PROGRAMME DE FORMATION ET OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Le programme couvre les huit domaines réglementaires : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Les contenus sont déclinés pour les catégories choisies par le participant : chien, chat et/ou autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Catégories de la présente action : chien + chat + autres.

Durée minimale : 22 heures pour les trois catégories.

Évaluation : QCM national en ligne portant uniquement sur les catégories pour lesquelles le candidat a suivi la formation.

Validation : pas de validation partielle au sens du Répertoire spécifique. En cas d'échec au seuil d'une catégorie lors d'une évaluation multi-catégories, l'échec porte sur toutes les catégories évaluées lors de cette épreuve.

Validité : 10 ans ; actualisation des connaissances obligatoire au plus tard au terme de cette période.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de présentation à l'évaluation 2025 : 100 %
- Taux de réussite à l'évaluation / d'obtention de l'attestation 2025 : 83 %
- Taux d'abandon / interruption 2025 : 0
- Taux de satisfaction des stagiaires 2025 : 10/10 (25%) – 9/10 (50%) - 8/10 (25%)



TARIF (non assujetti TVA)

Tarif : 330 €

Financements possibles : selon le statut du stagiaire et les règles du financeur : employeur, OPCO, France Travail, Région, CPF, apport personnel, etc.

Frais annexes : Pension complète : 100€ - Demi-pension : 30 €

RESPONSABLE DE L'ACTION ET INTERVENANTS PÉDAGOGIQUES

Responsable de l'action de formation : Nathalie LE TOUX

La formation est dispensée par des formateurs et professionnels des filières animales disposant des compétences requises par le dispositif d'habilitation ACACED. L'organisme doit maintenir les conditions de son habilitation ministérielle pour mettre en œuvre l'action et l'évaluation.

Contact : 03 80 97 07 08 / mfr.semur@mfr.asso.fr

Numéro de déclaration d'activité : 26 21 03361 21

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES CONCERNÉES

- Gestion de fourrière ou de refuge.
- Activités commerciales de transit ou de garde / pension.
- Éducation, dressage et présentation au public de chiens et de chats.
- Élevage de chiens ou de chats dans les situations visées par le Code rural et de la pêche maritime.
- Vente d'animaux de compagnie et autres activités entrant dans le champ réglementaire applicable.

ACTUALISATION ET SUITES DE PARCOURS

- Actualisation obligatoire des connaissances au plus tard 10 ans après l'évaluation : formation d'une durée minimale de 7 heures portant sur les huit domaines.
- Pour élargir l'attestation à une nouvelle catégorie d'animaux, suivre la formation correspondant à cette catégorie puis réussir l'évaluation associée.

RÉFÉRENCES DE LA CERTIFICATION

Intitulé officiel	Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques
Code Répertoire spécifique	RS5650
Niveau	Sans niveau de qualification
Certificateur	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Code NSF	212 - Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux
Formacodes	42025 Animal de compagnie ; 42004 Vente en animalerie
Début des parcours certifiants	01/01/2022
Échéance de l'enregistrement	31/12/2026
Cadre réglementaire 2026	Arrêté du 26 novembre 2024, modifié, en vigueur depuis le 01/01/2025
Fiche France compétences	https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5650/
Certification suivante	RS7613 - active à compter du 01/01/2027

CONTACT, ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS

MAISON FAMILIALE RURALE DE SEMUR-EN-AUXOIS
 10 rue du Couvent - BP 67 - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
 Tél. : 03 80 97 07 08 - www.mfr-semur.com
 Courriel de contact formation : mfr.semur@mfr.asso.fr



Accès aux personnes en situation de handicap

- Établissement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Bâtiment équipé d'une rampe d'accès

Accès par le train

- Gare TGV de **Montbard** située à environ 20 km.
- Liaison possible en Bus (Mobigo), en voiture, taxi ou covoiturage jusqu'à Semur-en-Auxois.

Accès par la route

- Depuis l'autoroute **A6**, sortie **Bierre-lès-Semur / Semur-en-Auxois**.
- Rejoindre le centre-ville de Semur-en-Auxois puis suivre la direction **MFR de Semur-en-Auxois** ou **Rue du Couvent**.
- Stationnement à proximité de l'établissement

Scannez pour ouvrir l'itinéraire Google Maps

